



**Commission des Arbitres /
Schiedsrichterkommission
Motion pour l'Assemblée des
Délégués du 24.06.17**



Motion proposée par la Commission des Arbitres pour l'Assemblée des Délégués du 24 juin 2017

Tout le monde le sait : SANS ARBITRE PAS DE RUGBY

Chacun est content au début du match de voir au moins un arbitre sur le terrain, mais certaine fois ce n'est pas le cas.

Action : 1 équipe = 1 arbitre

La Commission des Arbitres propose les points de bonus/malus (système en vigueur pour les Equipes de jeunes)

En début de saison, chaque équipe présente un arbitre assigné pour son équipe. Si le candidat arbitre ne satisfait pas au quota minimum (6 matches arbitrés par demi saison), son équipe perd un point au classement.

Si le candidat satisfait au quota (6 matches arbitrés par demi saison), son équipe gagne un point au classement.

Ces points (+/-) seraient inclus dans le classement à l'issue de chaque tour.

Ce système de point ne remplacera pas l'amende pour non arbitre.

Remarque : les arbitres assignés aux équipes pourront officier au niveau de leur formation sur l'ensemble des compétitions.

Ex : un arbitre désigné par le club comme arbitre U18, pourra si son niveau le lui permet de diriger un match d'une autre catégorie de jeu.

Le but de ces « récompenses / Punitons » est d'inciter les clubs à former des arbitres, car nous en manquons.

Merci de votre aide.

Commission des arbitres.



Motion der Schiedsrichterkommission Für die Delegiertenversammlung am 24. Juni 2017.

Alle wissen : OHNE SCHIEDSRICHTER KEIN RUGBY

Jeder freut sich am Anfang des Matches einen Schiedsrichter am Platz zu sehen, aber dies ist nicht immer der Fall.

Aktion : 1 Team = 1 Schiedsrichter

Die Schiedsrichterkommission schlägt ein Bonus / Malus Punkte System vor (angelehnt an das System welches für die Jugendarbeit bereits existiert).

Am Anfang der Saison muss jedes Team einen Schiedsrichter vorbringen. Wenn der Schiedsrichter die Mindest-Quote nicht erfüllt (mindestens 6 Matches pro Saison Hälfte gepfiffen), verliert das Team einen Punkt im Classement.

Wenn der Schiedsrichter die Quote erfüllt (mindestens 6 Matches pro Saison Hälfte gepfiffen), dann erhält das Team einen Punkt im Classement.

Diese Punkte (+/-) werden am Ende jeder Runde ins Classement eingerechnet.

Dieses Punkte-System ersetzt nicht die Strafen für fehlende Schiedsrichter.

Bemerkung : einem bestimmten Team zugeteilte Schiedsrichter können auf jedem Niveau pfeifen, welches Ihrem Können und ihrer Ausbildung entspricht.

Besipiel : Ein Schiedsrichter eines UI8 Teams kann auch eine andere Meisterschaft pfeifen sofern dies ihrem/seinem Niveau entspricht.

Das Ziel dieses Bonus / Malus Systems ist es die Klubs zu motivieren neue Schiedsrichter auszubilden, zumal uns diese fehlen.

Danke für Ihre Hilfe,

Die Schiedsrichterkommission